

Bureau du 2 juillet 2001

Décision n° 2001-0057

commune (s) : Lyon 1^{er}

objet : **Autorisation d'une ouverture de vues sur le terrain communautaire situé 18, quai Saint-Vincent, en contrepartie de l'acquisition d'une parcelle de terrain**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La société SLC a demandé une ouverture de vues sur la parcelle communautaire située 18, quai Saint-Vincent à Lyon 1^{er}, en vue de la construction d'un ensemble immobilier.

En contrepartie de la servitude de vue qui lui serait consentie grevant partiellement la parcelle communautaire cadastrée sous le numéro 71 de la section AB, la Communauté urbaine acquerrait, à titre gratuit, une bande de terrain située 19 et 20, quai Saint-Vincent, de 17 mètres carrés environ, à détacher des parcelles AB 69 et 70, qui serait nécessaire pour l'élargissement *in situ* du quai.

Par ailleurs, le transformateur EDF situé actuellement sur la parcelle communautaire concernée par la servitude de vue serait intégré, aux frais de la société SLC, dans l'immeuble à construire.

Cette acquisition de terrain par la Communauté urbaine, en contrepartie de la servitude de vue, interviendrait sans soulte, conformément à l'avis des services fiscaux.

Tous les frais liés à cette opération seraient pris en charge par la société SLC ;

Vu ledit projet d'acte ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,